Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le

ID: 045-214502858-20221019-DELIB2022326-DE

#### DEPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

<u>OBJET</u>: Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.

#### Publication électronique le : 24 octobre 2022

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Conseiller Départemental-Maire Et par délégation La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

**Veronique DESNOUES** 

# REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

### **SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

PRESENTS: M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES: M. LAVAL a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. VILLARET, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DANGE, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

ABSENTS: M. DUPRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAKIR.

ID: 045-214502858-20221019-DELIB2022326-DE

r pon de la Ruelle

2022-326 Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.

Le Conseil Municipal, par délibération du 18 décembre 2020, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

Pour 2022, en raison de besoins supplémentaires, il est proposé d'ajouter les familles d'achat suivantes :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Traitement et valorisation des balayures et végétaux issus des activités des services d'Orléans Métropole et ses communes membres	Orléans Métropole
Traitement et valorisation des déchets issus des activités des services techniques d'Orléans Métropole et ses communes membres	Orléans Métropole
Fourniture et travaux pour la création, l'extension, la modification et la réparation de la vidéoprotection	Orléans Métropole
Travaux et maintenance de l'éclairage public	Orléans Métropole

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole,

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme Pour le Conseiller Départemental-Maire Ét par délégation

La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

Vérenique DESNOUES